

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 7, no 32, mardi 9 octobre 2007

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- 34e session de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris (France)
- La ministre de la Culture et de la Communication de France souhaite une plus forte présence du patrimoine culturel français sur l'Internet

#### Publications récentes

- Les échanges culturels de la France (Collection Culture chiffres, 2007-4), par François Rouet – Septembre 2007
- Les flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux (Collection Culture études, 2007-2) – Septembre 2007
- Media Legislation in Africa : A Comparative Legal Survey, par Guy Berger

#### Autres actualités d'intérêt

- Compte rendu de la manifestation « Musique & Diversité – La filière musicale au service de la diversité culturelle »
- Le prix Jikji 2007 décerné au Phonogrammarchiv

## Suivi de la Convention

### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

C'est le 18 mars 2007, qu'est entrée en vigueur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première Conférence des Parties à cette Convention s'est déroulée du 18 au 20 juin 2007, à Paris (France), donnant ainsi le coup d'envoi à sa mise en œuvre.

Au moment d'écrire ces lignes, 69 États ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que le Cambodge et la Nouvelle-Zélande ont récemment déposé leurs instruments de ratification auprès de l'UNESCO et figurent désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les

États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- « [Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?](#) » Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)
- [Documents de travail – Première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Ottawa \(Canada\), 10 au 13 décembre 2007](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### 34e session de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris (France)

La 34<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui réunit tous les deux ans l'ensemble des États membres de l'UNESCO, s'ouvrira le 16 octobre prochain à Paris (France), sous la présidence de Musa Bin Jaafar Bin Hassan (Oman). Elle se poursuivra jusqu'au 3 novembre. L'UNESCO précise que deux grandes tables rondes ministérielles – sur l'éducation et sur la science -, un Forum des jeunes et un Forum international de la société civile se tiendront dans le cadre de cette session.

Cette session réunira près de 2000 participants, dont un nombre important de ministres et une dizaine de chefs d'État et de gouvernement qui s'exprimeront devant les représentants des 192 États Membres de l'Organisation.

En lien avec le thème du présent Bulletin, il importe de prendre note que le [Forum des jeunes de l'UNESCO 2007](#), qui se déroulera les 12 et 13 octobre, examinera les résultats et les recommandations des différents Forums régionaux de jeunesse organisés en 2006 et 2007 sur le thème « Les jeunes et le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ». Le communiqué rappelle que, « tous les deux ans, le Forum donne aux jeunes des États Membres de l'UNESCO ainsi qu'à des organisations de jeunes et d'étudiants d'envergure internationale l'opportunité de partager leurs expériences, d'identifier des préoccupations communes et de contribuer aux travaux de l'UNESCO ».

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à consulter les [documents de la Conférence générale](#).

Source :

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

### La ministre de la Culture et de la Communication de France souhaite une plus forte présence du patrimoine culturel français sur l'Internet

Le 2 octobre 2007, un communiqué émis par le ministère de la Culture et de la Communication de France titrait : « Christine Albanel souhaite une plus forte présence du patrimoine culturel français sur l'Internet ».

Cette nouvelle a été émise le lendemain d'un entretien entre M<sup>me</sup> Albanel, ministre de la Culture et de la Communication de France, et M. Mats Carduner, président de Google France. Le communiqué ajoute : « La Ministre a manifesté son intention d'accélérer le calendrier de la constitution du " patrimoine numérique français " et a demandé à Google, leader mondial des technologies de moteurs de recherche, de

formuler prochainement ses suggestions voire ses recommandations à l'attention du ministère de la Culture et de la Communication pour augmenter la visibilité du patrimoine culturel français sur l'Internet. »

Le ministère de la Culture et de la Communication précise qu'il poursuit depuis trente ans une action de fond pour numériser le patrimoine culturel avec pour ambition d'améliorer les conditions de sa conservation, et de permettre sa diffusion et son accessibilité les plus larges. À cet effet, le ministère fait valoir que, ouvert le 1<sup>er</sup> août 2007, le portail " Collections " du site [www.culture.fr](http://www.culture.fr), donne ainsi accès à 1,5 million de documents numérisés. « La constitution de ce patrimoine numérique est l'un des enjeux majeurs de la politique culturelle des prochaines années », souligne la dépêche.

Enfin, M<sup>me</sup> Albanel a profité de sa rencontre avec M. Carduner pour lui faire part de « l'attachement du gouvernement français au respect du droit d'auteur sur les réseaux de l'information ». De son côté, précise la nouvelle, le président de Google France a présenté à M<sup>me</sup> Albanel les outils développés sur la plateforme de partage de vidéos Youtube pour détecter les contenus illicites et permettre aux ayants droit de protéger leurs œuvres.

Source :

- [Ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 

## Publications récentes

### **Les échanges culturels de la France (Collection Culture chiffres, 2007-4), par François Rouet – Septembre 2007**

Le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication de France annonce la parution de la publication « Les échanges culturels de la France », de l'auteur François Rouet. Cet ouvrage fait partie de la collection Culture *chiffres*.

Dans sa présentation de l'étude, le DEPS déclare : « Les échanges culturels internationaux de la France reposent d'abord sur la circulation des biens, qu'il est possible de suivre sur longue période l'évolution à partir des données douanières fournies par la Direction générale des douanes et des droits indirects. » Le DEPS précise que ce numéro de la collection Culture chiffres analyse la "balance culturelle", ses composantes et ses équilibres pour six domaines : livres, presse, phono-vidéogrammes, partitions musicales, instruments de musique et œuvres et objets d'art.

Vous pouvez télécharger l'étude à l'adresse que voici : [www.culture.gouv.fr/deps](http://www.culture.gouv.fr/deps)

Source :

- [Ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 

### **Les flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux (Collection Culture études, 2007-2) – Septembre 2007**

Le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication de France annonce la sortie de l'ouvrage « Les flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux », de la collection Culture *études*.

Selon le DEPS, « la mesure et la compréhension des échanges internationaux de biens et de services culturels sont essentiels pour esquisser une stratégie d'insertion des acteurs français dans les échanges internationaux et plus largement définir les conditions d'une diversité culturelle. ». Le DEPS précise que ce nouvel ouvrage, qui mobilise les méthodologies économétriques, cherche à repérer dans quelle mesure les échanges culturels peuvent être des indicateurs de proximité culturelle tant dans les échanges commerciaux que dans les investissements à l'étranger et les flux

migratoires.

L'étude est téléchargeable sur le site [www.culture.gouv.fr/deps](http://www.culture.gouv.fr/deps)

Source :

- [Ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 

## **Media Legislation in Africa : A Comparative Legal Survey, par Guy Berger**

Un ouvrage sur la législation des médias en Afrique vient d'être publié avec le soutien de l'UNESCO. Il livre les résultats des recherches menées par une équipe d'universitaires africains, sous la direction du professeur Guy Berger, directeur de l'École de Journalisme et d'Études sur les médias de l'Université Rhodes à Grahamstown (Afrique du Sud).

Dans un communiqué de presse, l'UNESCO souligne que cet ouvrage, intitulé "Media Legislation in Africa : A Comparative Legal Survey", fait une étude comparative de la législation des médias dans dix pays démocratiques multipartites du continent africain. Les auteurs mettent également en perspective la situation de ces pays, au regard des critères régionaux et internationaux et des bonnes pratiques en matière de législation des médias et de liberté d'expression. L'étude porte sur les pays suivants : Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

Citant le professeur Guy Berger, l'UNESCO écrit : « Cet ouvrage situe les législations nationales dans le contexte africain et international, mais il aboutit aussi à des recommandations valables pour les dix États étudiés ainsi que pour d'autres pays. »

Vous pouvez télécharger l'étude (en anglais) en vous rendant sur le [site Internet de l'UNESCO](#).

Source :

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

## **Autres actualités d'intérêt**

### **Compte rendu de la manifestation « Musique & Diversité – La filière musicale au service de la diversité culturelle »**

Le colloque "Musique & Diversité", organisé par le Bureau Export de la Musique Française (BEMF), s'est déroulé le 4 septembre 2007, au Centre Pompidou, à Paris (France). Les organisateurs rappellent que cet événement a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets et problématiques liés à la diversité. Sur son site Internet, le Bureau Export de la Musique Française précise : « La Convention Unesco, adoptée en octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007 a été le fil conducteur de la journée. Une dynamique positive semble se profiler. »

Le Bureau Export de la Musique Française (BEMF) vous invite à consulter le compte rendu de cet événement sur son site Internet.

La version courte du compte rendu :  
[www.french-music.org/francais/generalexportinformation.php](http://www.french-music.org/francais/generalexportinformation.php)

La version longue du compte rendu :  
[www.french-music.org/francais/generalexportinformation.php](http://www.french-music.org/francais/generalexportinformation.php)

Une vidéo d'artistes s'exprimant sur les thèmes de l'export et de la diversité culturelle est également disponible à cette adresse :  
[www.french-music.org/videos/artistes.htm](http://www.french-music.org/videos/artistes.htm)

Le Bureau Export de la Musique Française est une association à but non lucratif créée en 1993, à l'initiative des producteurs de disques français, avec le soutien des pouvoirs publics et des organismes professionnels de l'industrie du disque et du spectacle vivant. Son but est d'aider collectivement les professionnels français de la musique à développer la présence de leurs artistes et leurs productions à l'étranger, et favoriser ainsi la vente de disques français à l'étranger.

**Source :**

- [Bureau Export de la Musique Française](#)

Haut de la page 

## **Le prix Jikji 2007 décerné au Phonogrammarchiv**

Le prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde a été officiellement remis au Phonogrammarchiv de l'Académie autrichienne des sciences le 4 septembre 2007 à Cheongju (République de Corée), au cours d'une grandiose cérémonie. Par voie de communiqué, l'UNESCO précise que la cérémonie s'est déroulée dans la grande salle du Centre des arts de Cheongju en présence de 1 200 invités. Le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, et le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, avaient envoyé des messages vidéo de félicitations, qui sont venus s'ajouter aux allocutions du ministre de la Culture, du gouverneur de la province de Chungcheungbukdo et du maire de Cheongju.

L'UNESCO a créé en avril 2004 le prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde, premier du genre dans le domaine du patrimoine documentaire, pour commémorer l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Jikji, le plus ancien livre fabriqué à l'aide de caractères métalliques mobiles.

Doté d'un montant de 30 000 USD, le prix est décerné tous les deux ans à des institutions ou individus ayant contribué de manière significative à la préservation du patrimoine documentaire et à l'accès à ce patrimoine.

L'UNESCO précise que « le prix est décerné cette année au Phonogrammarchiv, fondé en 1899, qui est le plus ancien fonds d'archives sonores du monde. Le Phonogrammarchiv a contribué de manière significative aux progrès de la préservation des archives audiovisuelles. Il prévoit de consacrer le montant du prix à des aides pour la conservation d'une collection dans un pays en développement, indique enfin le communiqué ».

**Source :**

- [Communiqué de l'UNESCO](#)

Haut de la page 